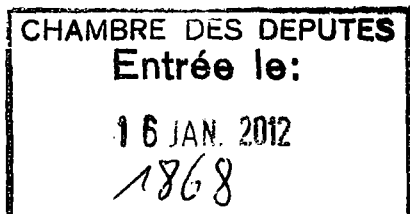




Luxembourg, le 16 janvier 2012



Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

« Il ressort d'un article de presse publié en date du 25 novembre 2011 que l'Administration de la navigation aérienne (ANA) et la Direction de l'aviation civile (DAC) ont de graves divergences en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre de la réglementation communautaire inhérente au Ciel unique, divergences que vous avez confirmées lors de la ratification du traité FABEC.

Partant, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur les conclusions des différents audits réalisés au cours des dernières années?

Est-il exact que l'aéroport du Findel a risqué ou risque toujours un échec lors d'un audit de certification? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

Quelles sont les mesures mises en place par le ministère afin d'éviter un tel échec?

Est-il exact que la mission de validation (follow up audit) de l'audit de l'OACI de 2006, aux résultats médiocres, a eu lieu comme prévu en novembre 2011? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions?

Est-il exact que l'aéroport du Findel a risqué de perdre le certificat de prestataire de services de navigation aérienne en date du 7 décembre 2011?

Est-il exact que la Direction de l'aviation civile (DAC) a délivré ce certificat seulement sous de strictes conditions? Dans l'affirmative, quelles sont ces conditions? Est-il également exact que cette prolongation n'est valable que pour un an alors que normalement ces délais sont plus longs?

Monsieur le Ministre peut-il me dire pourquoi l'Administration des enquêtes techniques n'a pas encore publié son rapport au sujet de l'incident grave de janvier 2010 impliquant un aéronef de la Cargolux et une camionnette d'entretien de l'ANA dans le délai (douze mois) prévu par les dispositions légales afférentes?

Monsieur le Ministre a-t-il connaissance des conclusions du rapport susmentionné? Si oui, de quelles conclusions s'agit-il?

Est-il exact que l'ANA refuse de se conformer à plusieurs règlements européens en matière de sécurité de la navigation aérienne? De quels règlements s'agit-il? Quels sont les motifs de l'ANA expliquant son refus?

Comment Monsieur le Ministre entend-il résoudre les problèmes entre les deux administrations susmentionnées? Est-il prévu, comme l'avait envisagé le prédécesseur de Monsieur le Ministre, de transformer l'ANA en un établissement public? Ou est-ce que la DAC, comme d'aucuns le prétendent, verra ses compétences de supervision étendues voire limitées?

Monsieur le Ministre peut-il finalement garantir que les tensions entre la DAC et l'ANA n'aient pas de répercussions sur les aspects de sécurité à l'aéroport? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Fernand ETGEN
Député